



PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 13 OCTOBRE 2025, 19H

Conseil Municipal de la commune de Saint- Victor-de-Morestel

Appel des présents : Frédérique LUZET, Emilie MAZERON, Pierrick RAY, Marie-Claude VICAT, Alain CHARGROS, Pierrick DE VAUJANY, Estelle TAVAGNUTTI, Richard BELLANCA, Gilbert GIPPET, Charlotte PEGOUD et Alexandre BARRIER

Sandra PEYROL donne procuration à Frédérique LUZET

Mickaël PEYRONNET, Stéphanie BRUNET et Aurélie VINCENT sont absents

Ouverture de séance : 19h31

Madame le Maire rappelle l'ordre du jour de la séance :

1. Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 15.09
2. Délibérations / Modifications : délibération DE-001-2025 (Fonds de concours pour les aménagements routiers de la traversée du village) et délibération DE-030-2025 (Fonds de concours pour la création de l'avancée de toit de la boulangerie communale)
3. Délibération : sollicitation d'une participation financière auprès du Fonds Chêne pour les dépenses liées à la mission de programmation dans le cadre de la réhabilitation du bâtiment salle des fêtes/école maternelle
4. Délibération : location de la grande salle à la compagnie Guignol Rhône Alpes au tarif de 200€
5. Délibération : admission en non-valeur pour un montant de 84.85€ conformément à la demande du Trésor Public
6. Information : Choix des candidats retenus pour les travaux d'aménagements routiers de la traversée du village et calendrier des travaux
7. Information : évolution des tarifs de téléalarme au 01.01.2026
8. Point Urbanisme
9. Point Travaux

10. Information RH
11. Questions diverses

1/ Approbation du procès-verbal de la séance du 13 Octobre 2025

Madame Le Maire rappelle aux élus que le procès-verbal de la séance du 15 septembre leur a été transmis et les questionne sur d'éventuelles remarques ou modifications à apporter. Aucun conseiller ne formule de remarque.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, vote à l'unanimité l'approbation du procès-verbal du 15 septembre 2025.

2/ Délibérations / Modifications : délibération DE-001-2025 (Fonds de concours pour les aménagements routiers de la traversée du village) et délibération DE-030-2025 (Fonds de concours pour la création de l'avancée de toit de la boulangerie communale)

Madame Le Maire explique au Conseil qu'il convient de procéder à une mise à jour des délibérations relatives aux demandes de contributions financières réalisées pour les projets de création de l'avancée de toit de la boulangerie communale et celui des aménagements routiers de la traversée du village faites dans le cadre de l'appel à projets du Fonds de Concours 2024-2026 de la Communauté de Communes des Balcons du Dauphiné.

En effet, les projets ayant évolué financièrement depuis la prise de ces délibérations, Madame le maire expose en détail les variations financières, le coût global de chaque projet et sollicite le conseil municipal afin de modifier les DE-001-2025 et DE-030-2025 et d'ajuster les montants demandés à la CCBD respectivement à 36 924€ pour le projet d'aménagements routiers de la traversée du village et à 3 783€ pour la création de l'avancée de toit de la boulangerie communale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la modification des 2 délibérations DE-001-2025 et DE-030-2025.

3/ Délibération : sollicitation d'une participation financière auprès du Fonds Chêne pour les dépenses liées à la mission de programmation dans le cadre de la réhabilitation du bâtiment salle des fêtes/école maternelle

Madame le maire rappelle au Conseil Municipal que nous avons sollicité le Fonds Chêne dans la délibération DE-022-2025 pour une contribution financière concernant les audits énergétiques réalisés sur les 3 bâtiments communaux du centre village. Elle informe que la mission de programmation qui découle de ces audits est désormais terminée et que dans le cadre du programme ACTEE+ PRO INNO 66, la commune souhaite également solliciter le Fonds Chêne pour une contribution financière à hauteur de 50% du coût relatif à cette mission de programmation.

Madame le maire indique que le coût total HT de cette mission s'élève à 3 755€ et sollicite auprès du Conseil Municipal l'autorisation de solliciter cette contribution financière auprès du Fonds Chêne à hauteur de 1 877.50€ (soit 50% du coût total). Afin de solliciter de demande d'aide financière auprès de la FNCCR (Fédération Nationale des Collectivités), Madame le maire sollicite également l'autorisation du Conseil Municipal de signer la convention à ce sujet avec notre partenaire TE38.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- De mettre en œuvre à son initiative et sous sa responsabilité le projet Mission de programmation, retenu dans le cadre de la convention de Partenariat conclue entre la FNCCR, TE38 et l'AGEDEN, le SDIS38 et l'intercommunalité SMVIC dans les conditions prévues par la convention ci-annexée ;
- De demander à TE38, en tant que coordinateur du groupement de commande des bénéficiaires lauréats, l'attribution de la contribution financière au titre du programme ACTEE+ PRO-INNO-66 - Fonds CHENE, dans les conditions prévues par la convention ci-annexée ;
- D'autoriser Madame le maire à signer la convention financière pour la mise en œuvre du programme ACTEE+ PRO-INNO-66 - Fonds CHENE avec TE38, telle qu'annexée à la présente délibération, ainsi que tous documents relatifs au projet.

4/ Délibération : location de la grande salle à la compagnie Guignol Rhône Alpes au tarif de 200€

Madame le maire informe le conseil municipal d'une demande de location de la grande salle des fêtes par la Troupe Guignol Rhône-Alpes a sollicité la commune pour donner une représentation de son nouveau spectacle « Rio le majestueux perroquet ». Il s'agit d'une animation culturelle jeune public qui pourrait plaire aux jeunes enfants et Madame le maire propose donc au conseil municipal, à titre exceptionnel, d'accorder à cette troupe le tarif « habitants » pour cette location, soit 200€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'approuver le tarif de 200€, à titre exceptionnel, accordé à la troupe

Guignol Rhône-Alpes pour la représentation de son spectacle « Rio le majestueux perroquet ».

5/ Délibération : admission en non-valeur pour un montant de 84.85€ conformément à la demande du Trésor Public

Madame le maire informe le conseil municipal de la nécessité de procéder à des régularisations d'écritures comptables notamment concernant les admissions en non-valeur transmises par le SGC de la Tour du Pin pour un montant de 84.85€.

Madame le maire précise que les crédits budgétaires inscrits à l'article 6541 lors du vote du Budget Primitif 2025 permettent de mandater ces créances admises en non-valeur.

Après délibérations, le conseil municipal approuve à l'unanimité le mandatement des créances admises en non-valeur pour un montant de 84.85€.

6/ Information : Choix des candidats retenus pour les travaux d'aménagements routiers de la traversée du village et calendrier des travaux

Madame le maire présente le résumé des offres présentées par chacun des 3 candidats pour le lot n°1 concernant la VRD et pour chacun des 2 candidats pour le lot n°2 concernant la signalisation. Elle précise au conseil municipal que c'est le groupement Val TP/Spie Batignolles qui a été retenu pour le lot n°1 et l'entreprise Proximark pour le lot n°2.

Madame le maire précise que les offres retenues présentent un chiffrage du montant des travaux inférieur de 9.8% du montant estimé initialement.

Le début des travaux est prévu pour le lundi 3 novembre 2025 et les alternats de circulation étudiés avec les services techniques du Département seront mis en place au fil du temps en fonction de l'avancée des travaux. Les travaux devraient être achevés avant la fin de l'année 2025. Madame le maire informe le conseil municipal que le marquage sera réalisé au printemps, après que le Département ait réalisé les travaux de rénovation de l'enrobé prévus au mois de février 2026 selon le calendrier prévisionnel.

7/ Information : évolution des tarifs de téléalarme au 01.01.2026

Madame le maire informe le Conseil municipal que le CCAS de Bourgoin-Jallieu, lors de la séance de son conseil d'administration du 01.10.2025, a délibéré sur les évolutions de tarifs du service de téléalarme pour l'année 2026.

Elle détaille les quelques modifications tarifaires qui impacteront les administrés utilisant ce service au sein de notre village.

8/ Point Urbanisme

Gilbert GIPPET, adjoint en charge de l'urbanisme, présente les différents dossiers déposés depuis la dernière réunion du Conseil Municipal.

9/ Point Travaux

Madame le maire informe le conseil municipal que les travaux d'élagage réalisés par l'entreprise MERLE et les travaux de curage des fossés et déblaiement des voies conjointement réalisées par les entreprises CT Garden et Prest'agri sont à présent terminés.

Elle informe également le conseil municipal que notre collectivité a sollicité plusieurs devis à TE38 au sujet des projets d'éclairage de la mairie, de l'amélioration de l'éclairage du clos bouliste et de l'extension d'éclairage public au niveau de l'arrêt de transport scolaire situé au carrefour de l'Impasse de chenavas et de la Rue du bois bourlat.

Par la suite, Madame le maire soulève une problématique de fragilité de la voûte de notre four communal, rapportée par notre boulanger exploitant le four pour cuire son pain. Le bureau d'étude TechBat a été contacté pour étudier l'origine de cette fragilité et trouver une solution de renforcement sur le long terme.

Enfin, Madame le maire informe le conseil municipal que les documents nécessaires à la publication du marché de maîtrise d'œuvre concernant la réhabilitation du bâtiment salle des fêtes/école maternelle ont été finalisés par le cabinet Flores. La publicité du marché sera donc réalisée le mardi 14.10.2025 sur la plateforme marchés-sésurisés.fr et se clôturera le jeudi 13.11.2025 à 18h.

10/ Information RH

Madame le maire informe le conseil municipal que la collectivité a publié l'offre d'emploi d'adjoint administratif et d'accueil à temps partiel le 16.09.2025 et la réception des candidatures sera clôturée le 16.10. Une première analyse des offres sera effectuée et les entretiens auront lieu le jeudi 30.10.2025

Clôture de séance : 20h10